

LE MAG DU CDG 74

Magazine d'information du Centre de Gestion
de la fonction publique territoriale de la Haute - Savoie

N°2

L'EXPERTISE JURIDIQUE DANS VOTRE CENTRE DE GESTION

DOSSIER P.5

A la rencontre de la nouvelle
Directrice des ressources Humaines

p 4

MEDTRA : un logiciel Santé - Collectivités

p 6

Election professionnelles : on vous
explique !

p 8

Prévention : un service indispensable

p 9

Orientations : le CDG74 analyse sa position
stratégique sur le territoire

p 11

Carrières

Handicap

Statuts

Juridique

Prévention

Ce trimestre, la rédaction du Mag du CDG74 vous propose divers sujets d'actualités : les départs et arrivées, un dossier consacré à l'expertise juridique en place, un focus sur le pôle Santé au Travail et notamment les actions du service Prévention des Risques professionnels, quelques explications à propos des élections professionnelles à venir en décembre 2014 et un point sur le renouvellement des membres du conseil d'administration.

Ce Mag a la vocation de vous tenir informés de nos actualités, de notre politique de développement, des actions menées, et de nos engagements envers les collectivités. Nous restons à votre écoute, et espérons vous satisfaire à travers la découverte chaque trimestre du Mag du CDG74.

Vous souhaitant une excellente lecture,

L'équipe de la rédaction du Mag.

Sommaire

Actualités page 3

- Départ de Catherine Chamot
- Compte-rendu des tables rondes
- Université des Maires

Rencontres page 4

- Laëtitia Guizard, un nouveau poste
- Pierre Kuhn, ingénieur prévention

Dossier pages 5 - 6

- L'expertise juridique dans votre collectivité

Focus page 6

- MEDTRA: le nouveau logiciel Santé

Emploi page 7

- Le CDG74 et les forums de l'emploi

Handicap page 7

- Les journées formation

Actualités RH page 8

- Les élections professionnelles

C.A page 8

- Le renouvellement des membres du conseil d'administration

Prévention page 10

- Le point sur le service

Orientations page 10

- L'analyse stratégique du CDG 74

Partenariat page 11

- Le job dating de l'alternance

Actualités

Départ



Ce mois de juin est placé sous le signe des changements pour le Centre de Gestion de la Haute - Savoie. En effet, Catherine Chamot, Directrice du pôle Accompagnement social et Ressources Humaines, quitte le CDG 74 pour se lancer dans une nouvelle aventure professionnelle. Depuis 21 ans qu'elle exerçait au sein de la structure, elle avait participé à la mise en place d'actions à destination des agents de la fonction publique territoriale, notamment l'action sociale. Le service continuera d'agir dans la continuité et le modernisme avec l'arrivée de Laëtitia Guizard dotée de toute l'expérience nécessaire à l'évolution des missions dévolues au pôle action sociale. Nous souhaitons à Catherine Chamot toute la réussite professionnelle possible sur notre territoire.

L'équipe du CDG74.

Prévention

Compte rendu de la table ronde du 14/04/14 - Certiphyto « zéro phyto », quel avenir pour les désherbants chimiques dans les communes ?

Lors de la table ronde, organisée par le service prévention, le pôle santé au travail du CDG74, la FRAPNA et des représentants des collectivités se sont penchés sur la problématique de l'utilisation des produits phytosanitaires et plus particulièrement des désherbants.

En effet, les récentes modifications réglementaires visant à réduire l'utilisation de ces produits, les obligations de formation pour tout utilisateur (Certiphyto) et les risques pour la santé des personnes susceptibles d'y être exposés, agents ou public, incitent à considérer la nécessité de réduire l'utilisation qui en est faite et à s'engager dans une politique « zéro phyto ».

La santé au travail a été abordée à travers les aspects médicaux, la dangerosité des produits (en lien avec la Fiche de Données de Sécurité), les modes d'exposition, et les moyens de prévention existants.

Deux arrêtés ont également été cités et concernent l'utilisation des produits phytosanitaires et l'avertissement dont ils doivent faire l'objet envers les utilisateurs, les agents ou le public.

Afin de traiter au mieux avec ces produits « néfastes », des formations sont proposées sur deux jours et offrent le statut d'applicateur opérationnel ou d'applicateur décisionnel en fonction du niveau de formation. Cette action est mise en place afin de répondre à une obligation toute nouvelle : dès octobre 2014, les agents qui utilisent ou achètent des pesticides auront l'obligation d'être titulaires du certificat « Certiphyto ». D'ici à 2020, la loi du 6 février 2014 souhaite interdire l'utilisation de produits pesticides dans les collectivités territoriales. Dans une démarche de réduction / suppression des pesticides, les éléments indispensables restent la communication et l'implication voire la formation des agents, selon la FRAPNA qui ajoute qu'une aide méthodologique et/ou financière peut être apportée.

Plus d'information sur cette table ronde: www.cdg74.fr rubrique Santé au Travail.

Retour sur :

Université des élus Atelier Maire / Employeur le 17 mai 2014

L'objectif de cette journée était de sensibiliser les maires et les présidents d'intercommunalités au fait qu'ils ont, en tant que chefs de l'exécutif communal et intercommunal, un rôle important à jouer en matière de gestion du personnel de la collectivité. En effet, il existe un réel besoin de définir les rôles de tous les acteurs : élus, maire, président, directeur général des services, secrétaire de mairie ...

Il a également été abordée la question du rôle du DGS (ou secrétaire de mairie), du positionnement des élus adjoints envers les services, de l'intérêt de l'intercommunalité en termes de mutualisation et du rôle des équipes de direction pour impulser une dynamique intercommunale.

L'après-midi, différents ateliers ont été proposés aux participants. Les thèmes abordés étaient: urbanisme, intercommunalité, marchés publics et statut de l'élu. Le CDG74 très satisfait de cette journée et de la qualité des interventions remercie les organisateurs et tous les participants.

Antoine de Menthon, président du CDG 74 présente l'établissement à l'occasion de l'université des élus.



Antoine de Menthon, Valérie Bouvier DGA du CDG74, et une élue autour du bouquet de services.



Le stand du CDG74



Louis-Jean Villard, Directeur Général des Services du CDG74 à la tribune lors de l'université des élus.



Rencontres



Laëtitia GUIZARD : nouvelle directrice du pôle Accompagnement Social et Ressources Humaines

Depuis novembre 2004, Laëtitia Guizard est présente au CDG74 au poste d'adjointe à la direction du pôle carrières et retraites. Avant cela, Laëtitia Guizard avait toujours été en poste en lien avec les ressources humaines. En 2013, alors qu'elle réussit un examen professionnel d'attaché principal, elle ressent le besoin d'évoluer professionnellement en élargissant le champ de ses connaissances et de ses compétences. C'est à ce moment qu'une opportunité professionnelle apparaît : le poste de directrice du pôle accompagnement social et ressources humaines se libère. Laëtitia Guizard est désormais et depuis le 1er juin 2014 officiellement la nouvelle directrice de ce pôle « pour revenir à mes fondamentaux tout en gardant le contact avec les collectivités, mais désormais sur d'autres missions » explique-t-elle.

Le pôle Accompagnement Social et Ressources Humaines composé de 14 agents agit sur différents champs d'action : l'assurance des risques statutaires, le service de secrétaire de mairie itinérant, le service des archivistes, le suivi des contrats de prévoyance, la paie (interne et externe), l'assurance chômage, les ressources humaines et la formation, mais également le développement et le suivi du contrat d'action sociale : le PASS74.

Le CDG74 souhaite à Laëtitia Guizard une belle réussite professionnelle sur son nouveau poste de direction

Pierre Kuhn: Ingénieur prévention des risques professionnels

Le service prévention des risques professionnels existe depuis 1996 et est rattaché au pôle Santé au travail. De nombreux axes sont développés à travers ce service (voir article page 9) et les collaborateurs du service PRP veillent à insuffler une dynamique constante aux collectivités dès lors qu'elles ont besoin de soutien. Les collectivités ont en réalité un plus grand besoin d'accompagnement des préventeurs qu'elles ne l'imaginent. Pour mieux comprendre, rencontre avec Pierre Kuhn, pour l'assistance au document unique ...



Selon Pierre Kuhn « le serpent des mers de la prévention est l'établissement du document unique ». « La démarche centrale est obligatoire depuis 1992, et malgré les évolutions réglementaires – essentielles -, le document unique reste la dernière chose faite par les collectivités » ajoute Pierre. Pour mobiliser toutes les collectivités et tous leurs services, l'équipe du service prévention doit comprendre ce qui limite les collectivités à établir leur document unique. Pour cela, de nombreuses opérations ont été menées car l'obligation légale est bien présente. Afin de pallier cette carence, le service PRP a largement informé des mesures d'assistance qu'il proposait à toutes les collectivités pour les aider dans leurs démarches d'évaluation des risques. Malgré cela, les retours auxquels nous assistons ne permettent pas de constater d'assez bons résultats sur le territoire. Mais l'équipe ne s'arrête pas là, car « nous sommes conscients que si cette formule ne fonctionne pas, nous devons l'améliorer, la réinventer ». Les préventeurs savent que la démarche est conséquente : identifier les risques, chercher des solutions et les mettre en œuvre, mais admettent aussi que le document unique est indispensable au sein de chaque structure, pour mieux y vivre. Par le biais de différentes interventions personnalisées : assistance, aide, conseils, formation ... le service prévention est présent pour vous accompagner à la réalisation de votre document unique afin de clarifier la démarche, lever les freins, et aller jusqu'au bout du processus.


D**OSSIER** 

CELLULE EXPERTISE JURIDIQUE CDG74 : L'APPUI INDISPENSABLE POUR VOS DOSSIERS STATUTAIRES

Le CDG74, dans le cadre de sa nouvelle offre de services aux collectivités (Bouquet de Services), a mis en place à compter du 1er janvier 2014 une cellule d'expertise juridique statutaire. La cellule évoluera sans doute encore afin de proposer un espace collaboratif, et ce dès 2015.



Le rôle de la cellule d'expertise

Face à des textes de loi et des dispositions de plus en plus complexes, le Centre de Gestion de la Haute - Savoie a jugé nécessaire de soutenir les collectivités du département en leur apportant une expertise juridique et statutaire. En effet, souvent les collectivités manquent d'appuis pour résoudre des situations parfois juridiquement mais aussi humainement difficiles. Pour y mettre fin, le CDG74 propose aujourd'hui une cellule d'expertise juridique.

Cette cellule a vocation à répondre sur du conseil statutaire mais aussi sur de l'assistance juridique statutaire (niveau expert). Pour ce faire, une information régulière sera proposée sur les statuts, la réglementation, la jurisprudence et l'accès à un service de consultation en GRH sera mis en place. L'accès à des nouveaux outils en ligne sera accessible dès 2015.

Une convention pour tout changer

La convention « Bouquet de Services » signée, la collectivité (affiliée ou non affiliée) aura accès à la base de données documentaire des CIG de la Grande Couronne et de la Petite Couronne et la participation aux divers rencontres statutaires organisées par le CDG74.

L'offre de service se décompose ainsi :

- ◆ l'information via des bases de données juridiques (CIG, BIP);
- ◆ Le conseil de niveau expertise, avec

saisine du centre de gestion par la collectivité par courriel, téléphone ou rendez-vous physique;

- ◆ Le rendu d'avis formalisé par les services spécialisés du Centre de Gestion de la Haute - Savoie;
- ◆ L'accès à un outil en ligne « Indeline » d'aide au calcul et à la gestion des allocations de retour à l'emploi (collectivités non affiliées à Pôle Emploi).

D'autres services vous seront offerts à travers le « Bouquet de services » en complément de l'assistance juridique statutaire.

Des outils efficaces

Le CDG74 s'engage à répondre dans les meilleurs délais, pour de meilleurs résultats. Pour cela, il s'est doté d'outils adéquats : convention de mutualisation, fonds documentaire, fiches pratiques, services documentaires spécialisés ...

Pour toujours répondre au mieux à ces objectifs d'expertise, le CDG74 sera doté d'une base de données dans un premier temps puis d'un espace collaboratif avec ses collectivités adhérentes.

La collaboration en matière d'assistance juridique statutaire entre le CDG74 et le service Carrières du CDG69 a donné lieu à la signature d'une convention permettant d'échanger avec une équipe de juristes. La convention signée avec le CDG69 permet au CDG74 d'intégrer un groupe de juristes régional. Les réunions statutaires ont lieu à Sainte-Foy-lès-Lyon, au Centre de Gestion (69) afin de se concerter sur les pratiques juridiques mutuelles, qu'il s'agisse de sujets d'actualités, de problèmes ponctuels ou de dossiers spéciaux. Concernant la constitution



D

OSSIER

du réseau de juristes, l'objectif principal est de favoriser les échanges d'expérience et de pratiques entre juristes et agents des services carrières. Les juristes se réunissent également afin d'échanger à propos de l'actualité statutaire.

Comment contacter la cellule d'expertise ?

Afin de traiter au mieux les demandes qui sont transmises, vous trouverez en ligne, sur le site du [CDG74](http://cdg74.fr) une fiche de liaison. Cette fiche saisine permet de clarifier la demande et de la formuler de manière à ce que le traitement en soit plus simple, pour une meilleure gestion des demandes et pour une réactivité plus grande.

De plus, une adresse email est à votre disposition pour vos demandes et fiches saisine : ajs@cdg74.fr.

Le Petit +

Le RAPO (recours administratif préalable obligatoire)

Le RAPO est une procédure par laquelle une personne souhaitant contester une décision administrative qui lui est défavorable est tenue de formuler un recours devant l'autorité administrative préalablement à toute saisine du juge. Au terme de ce recours, un avis préalable doit être rendu par le CDG, désigné comme tiers, par la loi du 12 mars 2012. Cet avis peut formuler une analyse et des préconisations de nature juridique, mais ne lie pas l'autorité territoriale ni la personne requérante. Le CDG74 a prévu les dispositions utiles pour pouvoir rendre ces avis dès que les conditions réglementaires d'application auront été définies par le décret prévu à cet effet.

Brigitte Corre - Kuznik Documentaliste - Cellule Juridique



Brigitte a intégré le Centre de Gestion de la Haute - Savoie en 1997 et est à l'origine du fonds documentaire du CDG74.

La documentation est constituée par des dossiers thématiques sous forme papier destiné au fonctionnement interne. Chaque jour, le travail de documentaliste consiste à alimenter ce fonds papier, à élaborer une veille juridique (réglementaire, jurisprudentielle et doctrinale) à destination des services internes, à alimenter le site internet d'actualités juridiques nécessaires aux collectivités, à rédiger des notes d'informations en collaboration avec le service des carrières.

Brigitte Corre - Kuznik est également un appui pour les collectivités qui se heurtent à des difficultés plus précises sur divers sujets juridiques ou statutaires.

Un autre aspect de son métier : l'alimentation d'une base de données juridiques de niveau expert à travers sa nouvelle mission dans le cadre du Bouquet de Services.

Afin d'assurer l'efficacité de cette mission, et ce depuis le 1er janvier 2014, Brigitte a passé le témoin à Nathalie Vasquez pour le secrétariat du comité technique, mais également à Stéphanie Panazza-Rossi qui assure la mission handicap.

Focus

Santé au travail

MEDTRA : un logiciel, une solution

MEDTRA est un outil de gestion administrative qui concerne le pôle Santé au Travail et interagit avec AGIRHE. Le logiciel veille à gérer les informations partagées des collectivités qui concernent le suivi médical des agents, tout en structurant la gestion administrative médicale.

La mise en place de ce logiciel entre les collectivités et le centre gestion à pour but de:

- ◆ Récolter les informations relatives aux agents et aux collectivités concernant le suivi médical
- ◆ Gérer intégralement les visites médicales et leurs suivis,

les données médicales, et les rendez-vous avec les docteurs,

- ◆ Gérer les visites d'inspection et les autres interventions .

Cet outil permettant aux collectivités de découvrir un nouvel outil d'organisation du suivi médical sera dès 2015 disponible grâce à la fonctionnalité web de MEDTRA.

Dès septembre 2014, le Centre de Gestion pourra en interne, commencer à utiliser l'application et y entrer les données nécessaires.

Emploi

Retour sur les forums où sont présents nos collaborateurs du service emploi

Afin d'être auprès des demandeurs d'emploi, le CDG74 assure en moyenne cinq forums par an. Autour des offres d'emploi, et au cours des petits entretiens, les agents du service recrutement emploi mobilité (REM) jouent un rôle informatif afin d'expliquer la place du Centre de Gestion et le mode d'accès à la fonction publique territoriale. La présence du CDG74 affirme également le besoin d'informer les demandeurs d'emploi quant aux missions temporaires, assez peu connues.

En général, bien que les visiteurs soient plus attirés par le secteur privé, le stand du Centre de Gestion accueille énormément de visiteurs. Chaque curriculum déposé est enregistré dans la base de données de missions temporaires.

→ **Forum de l'emploi et des entreprises**, le 2 avril à Rumilly, Bouldrome Albert Ramel.

Une centaine d'exposants du monde économique local étaient présents au forum de Rumilly. Le Centre de Gestion de la Haute - Savoie était sur place afin de stimuler l'intérêt pour notre secteur et sensibiliser les demandeurs d'emploi au secteur public. Sur quarante-neuf visiteurs, le CDG a rencontré trois travailleurs handicapés. Le pôle agit également avec la cellule « maintien dans l'emploi » ce qui donne l'occasion aux travailleurs handicapés de découvrir les multiples possibilités d'accès au monde du travail.

→ **Forum de l'emploi et de l'égalité des chances**, 16 avril au Complexe Martin Luther King.

Le forum de l'emploi d'Annemasse a permis aux entreprises du territoire d'être présents au complexe Martin Luther King

afin de favoriser l'emploi et proposer des offres concrètes aux demandeurs d'emploi.

A cette occasion, les agents sur place ont pu mettre en avant les valeurs du CDG74 et de l'établissement public plus généralement. En présentant la structure aux demandeurs d'emploi, ceux-ci ont pu se rendre compte de la richesse et de la variété des métiers proposés dans la fonction publique territoriale. Aux côtés de notre établissement, la commune d'Annemasse et sa communauté d'agglomération représentaient la fonction publique territoriale lors de ce forum. Si une trentaine de visiteurs a fréquenté le stand du CDG74, le pôle REM a pu renseigner sur l'ensemble des concours et examens ...

→ **Job dating multisectoriel**, le 3 juin à Seynod, Cap Perial.

Le forum de Seynod a permis aux professionnels du CDG74 de rencontrer 45 personnes, dont 39 avec un profil administratif, et les autres divisés entre la filière technique et médico-sociale.

Le forum qui n'ouvrait pourtant ses portes que de 10h à 13h a largement favorisé les échanges « demandeurs d'emploi » - « recruteur ». En effet, le CDG74 présentant les offres d'emploi du service des missions temporaires a pu proposer à une collectivité un curriculum vitae de candidat présent ce jour-là. Les personnes en situation de handicap étaient encore au rendez-vous, puisque cinq CV ont été enregistrés.



Retrouvez toutes les offres d'emploi sur www.cap-territorial.fr

Handicap

Les journées formation

Le 24 juin 2014 se tiendra la première des journées de formation à destination des agents en situation de handicap. Le thème : connaître les types de handicap, adapter le monde du travail à ce dernier, et cerner les enjeux de la question du handicap par diverses mises en situations.

Retrouvez l'équipe du CDG74, et notre partenaire AGIR'H le 24 Juin 2014 à l'Agora de Bonneville et découvrez les ateliers de mise en situation avant d'aborder au fil du temps divers modules proposés par les professionnels du handicap. Pour plus d'informations sur l'organisation de cette journée, rendez vous sur notre site internet www.cdg74.fr rubrique « événements ». Le Centre de Gestion, soucieux de la démarche handicap et du maintien dans l'emploi, espère sensibiliser de nombreux agents de la fonction publique territo-



riale touchés par ces sujets. Les prochains thèmes abordés lors de journée de formation sont :

Module 1 : le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel

Module 2 : déclaration obligatoire d'emploi d'un travailleur handicapé (DOETH), diagnostic RH, recensement : les outils fondamentaux d'élaboration d'une politique TH dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Module 3 : le recrutement et la gestion de carrière d'un travailleur handicapé

Module 4 : l'accessibilité des personnes en situation de handicap, l'appréhension des incidences de la loi du 11 février 2005 et les nouvelles modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de 2014.

Le Centre de Gestion de la Haute - Savoie espère vous retrouver nombreux sur ces journées, importantes et susceptibles d'intéresser de nombreux agents et employeurs.

Actualités RH

La loi et les instances paritaires

Depuis le décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011, de nombreux changements sont intervenus. Néanmoins, les collectivités employant au moins 50 agents ont toujours la formelle obligation de créer leur propre comité technique. En ce qui concerne le CHSCT, la création de l'instance est désormais obligatoire dès l'emploi de 50 agents (contre 200 agents, auparavant). A ce sujet, et pour mieux organiser les élections dans les communes employant plus de 50 agents, ou pour les éventuels représentants du personnel, une note d'information (n°2014-04) se trouve à votre disposition sur le site www.cdg74.fr.

Le mode de désignation des représentants des instances paritaires pour les communes de moins de 50 agents

Pour la CAP (commission administrative paritaire) :

- ◆ Les représentants des collectivités (élus) sont désignés par le conseil d'administration du CDG74 (juillet 2014)
- ◆ Les représentants du personnel sont élus à la proportionnelle par mode de scrutin de liste à un tour. Les élections sont organisées au CDG74 et auront lieu le 4 décembre 2014.

Pour le comité technique (CT) placé auprès du CDG74 :

- ◆ Les représentants des collectivités sont désignés par le Président du CDG74 parmi les membres du conseil d'administration issu des collectivités de moins de 50 agents ou les agents du CDG74.
- ◆ Les représentants du personnel sont élus à la proportion-

Le 4 décembre 2014 auront lieu les élections professionnelles des membres des comités techniques et des commissions administratives paritaires au CDG74. Retour sur l'importance de l'élection des représentants, les modes de scrutin et le rôle du Centre de Gestion.

nelle par un scrutin de liste à un tour.

Pour le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) :

- ◆ Les missions du CHSCT sont exercées par le comité technique placé auprès du CDG
- ◆ Les agents éligibles au CT sont désignés par les organisations syndicales de fonctionnaires en fonction du nombre de sièges établi proportionnellement au nombre de voix obtenu lors des élections au CT. La désignation se fait dans le mois suivant la date des élections professionnelles.

La place du Centre de Gestion dans ces instances

Le pôle gestion des carrières assure le secrétariat des instances consultatives, et s'occupe également de l'organisation matérielle de la séance.

En revanche, il n'a pas le rôle d'intervenant, et ne se prononce donc pas quant aux dossiers. Les élus et représentants du personnel sont la voix consultative de l'instance.



Du côté du conseil d'administration ...

Le renouvellement des membres du CA

En mars 2014 vous avez voté pour les conseils municipaux et les conseillers communautaires de vos communes. Aujourd'hui, le Centre de Gestion s'apprête à élire son nouveau conseil d'administration, à savoir une liste proposant deux collègues de 24 titulaires et 24 suppléants. Parmi eux, un président et ses quatre vice-présidents (plus tardivement élus) tous Maires, Maires Adjoint, conseillers municipaux ou présidents d'établissement intercommunaux.

C'est le 25 juin 2014 que seront recensés les votes des présidents d'exécutif des communes et EPCI du département pour choisir une nouvelle équipe pour le conseil d'administration du CDG74.

En ce qui concerne l'élection du président et de ses vice-présidents, rendez-vous le 3 juillet 2014, lors d'un conseil d'administration qui permettra également de connaître l'attribution de commissions spéciales aux nouveaux élus.

Nouveauté en 2014 : 24 membres au conseil d'administration contre 23 depuis 2008, puisque le territoire Haut - Savoyard compte plus de 746 000 habitants.

Bilans sociaux - Campagne 2013

La campagne du bilan social 2013 reste ouverte. Le module BILAN SOCIAL est disponible sur AGHIRE depuis le 16 mai.

Une note d'information (N°2014-05) a été éditée par le Centre de gestion à cette occasion. D'autres éléments facilitant votre saisie sont également disponibles au téléchargement sur le site du CDG74 (Textes réglementaires, guide utilisateur...).

Pour y accéder : Se connecter dans l'espace membre, sélectionner la rubrique « Statistiques et bilan social », sous-rubrique « Bilan 2013 ».

Vous pouvez également vous rendre en complément sur le site suivant : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/recueil-des-bilans-sociaux-0> pour obtenir la dernière version du fichier Excel de la DGCL.

Prévention

Au service de ses affiliés, le service prévention des risques professionnels du pôle Santé assure une mission aussi diversifiée qu'essentielle au sein de la collectivité territoriale. Rencontre avec les acteurs du service et point sur différentes missions, telles que l'inspection sur le lieu de travail ou la convention FNP..



Photo : Nicolas Pecoult, Nicolas Delungin, Aude Pastor, Fousia Hmouche, Pierre Kuhn, vos ingénieurs prévention.

L'inspection au travail

L'inspection dans vos collectivités, c'est grave docteur ?

Le code du travail prévoit des visites d'inspection de professionnels dans toutes les collectivités, afin de contrôler l'application des règles du code du travail. L'inspection du travail telle qu'elle existe n'intervient pas au sein des établissements publics et collectivités territoriales, il revient donc au Centre de Gestion d'effectuer ces visites d'inspection. Les collectivités de la Haute - Savoie ayant une convention avec le CDG74 sont aptes à recevoir cette visite. Aujourd'hui, 320 collectivités n'ont toujours pas de suivi de la part du service prévention des risques professionnels car elles n'adhèrent pas à cette prestation pourtant obligatoire dans les textes.



Alors, comment répondre à l'obligation?

Il existe deux manières de remplir l'obligation de l'inspection. Soit la collectivité dispose d'un agent compétent en interne, soit la collectivité passe une convention avec le CDG74 pour faire réaliser

ces visites.

Pendant une période de dix ans, le pôle Santé a formé des « assistants de prévention ». Ces derniers, formés par le service prévention des risques professionnels (PRP) font office de « relais » dans les collectivités afin de répondre à la loi. Le service a pris en charge intégralement la formation : organisation, animation, contenu pour aboutir à un résultat de 400 assistants de prévention sur la période 2003-2013. Aujourd'hui, le CNFPT a repris cette formation à laquelle il est toujours possible de s'inscrire .

Quel est l'enjeu?

Le terme « visite d'inspection » effraie. Pourtant, l'ingénieur qui réalise l'inspection agit dans le but de prévenir les dangers et de contrôler la légalité des conditions de travail. Les acteurs du service prévention ont un rôle de conseil, d'accompagnement. Un acte de prévention plus que de répression ! En effet, la collectivité qui ne permet pas de visites d'inspection court un risque et met en cause sa responsabilité pénale.

Les ingénieurs prévention tentent, à travers ces obligations, de conseiller et d'orienter afin d'améliorer les conditions de travail.



La convention avec le Fonds National de Prévention (FNP)

La convention triennale (2014-2017) signée entre le CDG74 et le FNP concerne deux axes importants. Le premier est informatif. Il engage notamment le Centre de Gestion de la Haute-Savoie à aborder de façon régulière les thèmes de Santé et Prévention des risques professionnels à l'occasion des rencontres départementales. Des experts viennent témoigner et apporter de l'information lors de ces manifestations aux collectivités. Le service rappelle régulièrement par mailing ou à l'occasion des réunions les actualités ou les actions en cour permettant d'attirer l'attention des élus et des cadres dirigeant des collectivités ou établissements sur les problématiques de santé ou de risques professionnels. Le second axe est essentiellement événementiel. L'objectif est de rendre lisible les actions du service prévention des risques professionnels. Des échanges ou des déplacements à l'occasion de salons (Préventica, par exemple) sont organisés, maintenant ainsi la proximité avec les collectivités. Du côté des EPCI, la convention prévoit quatre réunions annuelles afin de développer le réseau des préventeurs et aider la mise en place des assistants de prévention.

Le coin Santé, en bref ...

RENCONTRES

DEPARTEMENTALES

Les rencontres départementales permettent à la fois de présenter l'actualité, d'approfondir des sujets en permettant à des experts de témoigner et de créer des synergies entre les différents protagonistes en matière de prévention.

L'an passé, à l'occasion de la 5e édition, le pôle santé au travail avait développé différents thèmes : le handicap et l'accessibilité, les rôles et devoirs des maîtres d'ouvrage, le travail de nuit, les risques infectieux et l'absentéisme dans les collectivités. Des invités professionnels et qualifiés sur le sujet choisi, des médecins du Centre de Gestion et des ingénieurs prévention étaient présents pour dispenser leurs savoirs et leurs recommandations quant à la prévention des risques professionnels.

Cette année, rendez-vous le 14 octobre pour la 6e rencontre départementale afin d'aborder la pénibilité au travail.

Orientations ...

Le Centre de Gestion 74 passe à l'action

Début 2014 le conseil d'administration a délibéré en faveur d'une mission d'assistance quant à une étude sur le positionnement stratégique du CDG74, dans un contexte de réforme territoriale...



de conventions augmenter au fil des années. Au-delà des huit missions obligatoires du centre de gestion, il a été réfléchi une nouvelle gestion administrative et financière pour faciliter l'accès aux missions aux collectivités affiliées mais également aux non affiliées. C'est à la suite de la loi du 12 mars 2012 (relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique) que le besoin de redéfinir le lien entre les collectivités et le CDG74 s'est fait sentir.

Pourquoi une analyse du positionnement stratégique ?

Le paysage territorial est en pleine mutation et le Bouquet de Services n'est qu'un premier axe du renforcement du lien naturel entre les collectivités du territoire de la Haute - Savoie et leur Centre de Gestion. L'idée est de réfléchir aux nouvelles offres et prestations qui enrichiraient le bouquet en répondant aux attentes des collectivités tout en considé-

rant l'évolution et les transformations territoriales sur la période 2014 -2020. Le CDG74 a conscience qu'il doit désormais se positionner par rapport aux autres centres de gestion de la région Rhône - Alpes . En effet, cette démarche permettra de définir les objectifs et les orientations pour l'élaboration d'un projet d'établissement pour le nouveau mandat qui s'ouvre.

En 2013, le conseil d'administration statuait pour la mise en place d'une offre de services innovante. Plus simplifiée, la gestion allait également dans le sens des collectivités qui voyaient le nombre

de conventions augmenter au fil des années. Au-delà des huit missions obligatoires du centre de gestion, il a été réfléchi une nouvelle gestion administrative et financière pour faciliter l'accès aux missions aux collectivités affiliées mais également aux non affiliées. C'est à la suite de la loi du 12 mars 2012 (relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique) que le besoin de redéfinir le lien entre les collectivités et le CDG74 s'est fait sentir.

Quelles sont les modes d'action du bilan stratégique ?

Le bilan stratégique agit en trois temps, comme suit :

- ⇒ Analyse de la relation du Centre de Gestion avec les collectivités et les établissements du département et sa position au sein de la région Rhône - Alpes
- ⇒ Evaluer les besoins des employeurs sur le département à moyen terme
- ⇒ Positionner le CDG74 comme partenaire légitime, définir les nouveaux champs d'action et adapter ses ressources et son organisation pour répondre à ces besoins.

Qui réalise ce diagnostic stratégique ?

En tant qu'établissement public administratif, le CDG 74 a lancé une consultation. Le prestataire ALGOE a été sélectionné à l'issue de la procédure organisée par le Centre de gestion. Le candidat retenu est une société de conseil en management. Professionnel des ressources humaines et du management, le consultant saura proposer une toute nouvelle dynamique au CDG selon les contraintes du territoire et de l'emploi.

Job Dating de l'alternance

Le CDG74 est partenaire de l'IUT d'Annecy-le-Vieux et encourage la licence professionnelle Management Opérationnel des Collectivités Publiques. Il accueille depuis quelques années des apprenti(e)s dans le cadre de cette formation en alternance.

Comme chaque année, l'IUT organise le Job Dating de l'alternance. Ce 5 juin, les professionnels du Centre de Gestion de la Haute - Savoie étaient présents au Job Dating dans le but de ren-

contrer les étudiants en recherche de contrat d'apprentissage. Une douzaine de candidats ont été auditionnés par la directrice adjointe des services.

En plus de ce rôle de « maître d'apprentissage », la direction du CDG74 participe activement au comité de pilotage pour le programme et les modules abordés au cours de la licence, et le choix des professionnels intervenants. Cette approche vise à être en accord avec la vie professionnelle de la fonc-

tion publique territoriale et ses évolutions. Il s'agit également d'améliorer l'approche théorique - quoiqu'abordée par des professionnels de la FPT- de la vie de la fonction publique (mode de gestion, finances, achats publics, institution publique...).



Informations ...

Gestion Prévisionnelle des Emplois & des Compétences

Vendredi 6 juin à l'IUT d'Annecy-le-Vieux se tenait la première réunion sur l'avancement de l'étude sur l'emploi territoriale en Haute - Savoie. Le CDG74 et les enseignants chercheurs de l'IREGE étaient sur place afin de présenter aux quatorze participants (issus de diverses collectivités du département) l'évolution de l'emploi et des compétences.

En trois temps, cette conférence a permis aux organisateurs de présenter un constat, de démontrer les enjeux de la GPEC et l'importance de l'implication des collectivités quant à ce sujet.

Pour vous rendre compte de l'avancement du projet, retrouvez sur notre site internet la présentation faite ce jour là. Et pour plus d'informations, retrouvez le Centre de Gestion de la Haute - Savoie et les enseignants investis sur l'étude à Archamps pour une nouvelle conférence basée sur le même modèle.



Ci-contre, Arnaud Bichon, enseignant chercheur à l'IREGE, Valérie Bouvier, DGA du CDG74 et Aude Bourdongle-Nicoud, directrice du pôle recrutement emploi mobilité du CDG74



Valérie Bouvier et Aude Bourdongle-Nicoud représentent le Centre de Gestion de la Haute-Savoie, totalement investi sur cette étude.

Céline Desmarais, enseignante chercheuse à



Les collectivités participantes à la première conférence sur la GPEC.



Mise à jour des coordonnées des collectivités

Depuis les élections municipales et avec les modifications que cela entraîne, la base de données du CDG74 n'est plus à jour.

Aujourd'hui, votre centre de gestion souhaite recenser les coordonnées des nouvelles équipes municipales.

Nous vous invitons désormais, si ce n'est déjà fait, à faire les mises à jour qui s'imposent, notamment pour AGIRHE et sa gestion en renseignant vos coordonnées génériques en répondant au courrier postal qui vous a été envoyé.

Calendrier des manifestations et autres réunions

Juin		Juillet		Août	
25/06 Renouvellement des Membres du CA	Préfecture de la Haute- Savoie	03/07 Election président et vice-présidents du CDG74	Centre de Gestion Haute - Savoie		
26/06 Commission Administrative Paritaire	Centre de Gestion Haute- Savoie	03/07 Comité technique	Centre de Gestion Haute - Savoie	25/08 Date limite envoi dossier CAP	
27/06 Présentation des résultats Enquête GPEC	Archamps - Communauté de communes du Genevois	07/07 Réunion des conseillers Prévention	Lieu à confirmer		
		08/07 Réunion INTERIALE	Centre de Gestion Haute - Savoie		



Le n°3 du MAG
CDG 74, disponible en
septembre 2014 !
Rendez-vous sur
www.cdg74.fr



Informations & horaires d'ouverture du Centre de Gestion de la Haute – Savoie

- ◆ Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00
- ◆ Le vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30
- ◆ Téléphone: 04-50-51-98-50
- ◆ Fax : 04-50-45-52-34
- ◆ Courriel : cdg74@cdg74.fr
- ◆ Adresse : 55, rue du Val Vert - CS 30 138—74601 SEYNOD CEDEX



PLAN D'ACCES
Centre de Gestion de la Haute – Savoie - Maison de la
Fonction Publique Territoriale
55, rue du Val Vert –
CS 30 138 – 74601 SEYNOD CEDEX
Pôle Santé au Travail : visites médicales
89, rue du Val Vert – 74600 SEYNOD

CDG 74 POLE SANTE

CENTRE DE GESTION

Directeur de la publication : Louis – Jean VILLARD
Responsable de la rédaction : Valérie BOUVIER
Ont participé à ce numéro : Adélaïde Géliot, Brigitte Corre-Kuznik, Laëtizia Guizard, Pierre Kuhn, Clotilde Laurent, les pôles du CDG74.
Photos : Getty Images, service communication CDG74.
Mai 2014.